Incorporation d'installations d'assainissement réalisées par le Délégataire

Patrimoine 38

BORDEAUX MÉTROPOLE

Objet	Le Délégataire a la possibilité d'assurer la conduite d'opération de travaux d'assainissement neufs et de renouvellement notamment pour la réalisation de : – Réseaux, accessoires de réseau et branchements – Equipements électro-mécaniques dans les usines (station de pompage, d'épuration, Bassins) – Ouvrages annexes (panneau d'information etc.) – Bloc A-B-C-D-E-F-G-H-I et bloc 2 Par conséquent, la présente procédure a pour objet de fixer les modalités pratiques et les circuits d'informations à suivre entre les différents interlocuteurs concernés (Direction de l'eau de Bordeaux Métropole – Délégataire) pour que la DEau puisse prendre connaissance des ouvrages d'assainissement réalisés et d'en confier l'exploitation au Délégataire.
Domaine d'application	Cette procédure s'applique uniquement aux travaux sur les ouvrages d'assainissement réalisés par le délégataire.
Définitions Abréviations	BM : Bordeaux Métropole BM-DEau-CA : la Direction de l'Eau, Centre Assainissement de Bordeaux Métropole BM-DFo : la Direction du Foncier de Bordeaux Métropole OPR : Opération Préalable à la Réception
Références	Contrat de concession Règlement sanitaire départemental Règlement du Service de l'Assainissement Normes en vigueur notamment, concernant les matériaux et matériels à utiliser C.C.A.G. Travaux Fascicule 70 (CCTG) décret n° 92-72 du 16 janvier 1992, version novembre 2003 Fascicule 81 (CCTG) décret n° 92-72 du 16 janvier 1992, version 2003 Guide des solutions compensatoires Recueil de plans des ouvrages types du Service de l'Assainissement de Bordeaux Métropole
Documents associés	Annexe 1 : Constitution du dossier projet Annexe 2 : Exemple du carnet de branchement Annexe 3 : Procès-Verbal de remise d'installation au délégant et Fiche d'inventaire technique et financier de remise d'installation Annexe 4 : Constitution du dossier des ouvrages exécutés Annexe 5 : Schéma de synthèse des étapes de la procédure Annexe 6: Tableau de périmètre d'application de la procédure selon les blocs de travaux

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
1.1 Dossier projet de réseaux et d'ouvrages d'assainissement → BM-DEau-CA	Délégataire	Annexe 1 : constitution du dossier projet Annexe 7 : Tableau de périmètre d'application de la procédure selon les blocs de travaux	Dossier en 2 exemplaires, 2 mois minimum avant le démarrage des travaux. Sauf, dans le cadre de renouvellement des équipements électromécanique (Bloc C), le délégataire transmet le DCE.
1.2 Avis → Favorable / Défavorable	BM-DEau-CA		A réception, réponse si nécessaire dans un délai de 21 jours ou, à défaut, considérée favorable Bloc C : réponse sous 15 jours
Observations Retour motivé au délégataire	BM-DEau-CA		Prise en compte des observations et retour à 1.1
1.3 Validation de projet → Délégataire	BM-DEau-CA		Suite à avis favorable pour réalisation des travaux ou validation de la prise en compte des observations
1.4 Si ouvrage situé hors domaine public → BM-DFo → servitude / acquisition ou autorisation écrite du propriétaire	BM-DEau BM-DFo	Convention de servitude ou acquisition **ou autorisation du propriétaire de réaliser les travaux avant régularisation foncière**	Préalable : garantie du libre accès des engins d'exploitation (Fascicule 70) ou acquisition en pleine propriété **Dans l'attente de la régularisation foncière, les travaux pourront être réalisés suite à autorisation écrite du propriétaire.**
1.5 Servitude, autorisation ou acquisition actée → BM-DEau-CA → Délégataire / SIG Communautaire	BM-DFo	Copie de l'acte de servitude ou d'acquisition	Documents obligatoires avant réalisation des travaux Transmission en 2 ex. à BM-DEau-CA Mise à jour avant la passation de l'acte (composant CF PERI)

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
1.6 Exécution des travaux Information du début des travaux BM-DEau-CA	Délégataire		Information du délégant 15 jours avant la date de début des travaux (hors travaux d'urgence) Dans le cadre de travaux de réseaux, le délégataire a réalisé au préalable la prospection des branchements.
1.7 Durant l'exécution des travaux, invitation du délégant aux réunions de chantier et transmission des compte-rendus de réunions	Délégataire Entreprise de travaux		.
1.8 Fin des travaux = invitation du délégant aux OPR	Délégataire		
1.9 Le jour de la réception définitive = date de mise en service = date de proposition de prise en gestion des installations	Délégataire Entreprise de travaux Délégant	PV de réception entre le délégataire et l'entreprise Annexe 3 : PV de remise d'installations au délégant + fiche d'inventaire technique en vue de remise d'installation au délégant	2 exemplaires signés par le délégataire : - 1 ex. délégataire - 1 ex. BM-DEau-CA
1.10 Signature du PV remise des installations au délégant	BM-DEAU-CA	Annexe 3 : PV de remise d'installations au délégant + fiche d'inventaire technique en vue de remise d'installation au délégant	Transmission d'un exemplaire signé par le délégant au délégataire
1.11 Dossier complet des ouvrages exécutés (DOE) + Fiche d'inventaire financier Délégant	Délégataire	Annexe 4 : dossier complet des ouvrages exécutés Annexe 5 : fiche d'inventaire financier de remise d'installations	Transmission du DOE dans un délai maximum de 2 mois. 1 ex. BM-DEau-CA

Etapes	Acteurs	Documents associés	Commentaires
1.12 Mise à jour des bases de données et de l'inventaire comptable du patrimoine concédé	Délégataire		Le délégataire fait sa procédure en interne pour transmission du DOE et mise à jour du SIG Mise à jour dans un délai de 15 jours SIGEA : base de données Réseaux GAMMA : base de données du patrimoine visible Sharepoint : dépôt des DOE
1.13 Validation des zones de travail sur SIGEA pour les travaux Réseaux et Branchements	BM-DEau-CA		Dans un délai de 15 jours
1.11 Archivage du dossier des ouvrages exécutés BM-DEau-CA	BM-DEau-CA	Annexe 4 : dossier complet des ouvrages exécutés	

> Historique des évolutions

Version 1 01/01/2019	Refonte globale dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public de l'assainissement
Version 2 25/06/2020	Mise à jour de la procédure pour intégrer le périmètre Usines des travaux de renouvellement dans le cadre du contrat

> Visas

Bordeaux Métropole	NOM/FONCTION	DATE	VISA
REDACTEURS	Tiffany DA SILVA	30.06.20	
	Magalie MONTAJAULT	09.07.20	
	Rudy CREVEUIL	09.0720	
VERIFICATEUR	Céline DARRIBERE, Chef du Centre Assainissement	10.07.20	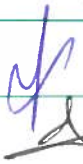
APPROBATEUR	Pascal BOTZUNG, Chef du Service Gestion des Services Publics	17/8/20	